

Image not found or type unknown



TVA sur refacturation du Malus écologique de véhicule en LLD

Par **cirrus78**, le **24/05/2013** à **16:35**

Bonjour,
Je loue un véhicule neuf en location longue durée et soumis à malus. Le loueur me refacture la totalité du malus + la TVA à 19,6% au motif que "les frais de Carte grise Malus, étant des prestations de service, (...), nous sommes assujettis à la TVA, conformément à l'article 256 du code général des impôts."
Ma question est : le malus est-t-il effectivement soumis à TVA dans ce cas ?
Merci de votre aide

Par **alterego**, le **24/05/2013** à **16:56**

Bonjour,
Le malus est effectivement soumis à TVA au taux de 19.60%
Cordialement